

Composition du dossier de candidature pour les candidats des deux collèges électoraux pour l'élection consulaire 2021 de la CMA-BF

| N° | Critères | Pièces justificatives |
|-----------|---|---|
| 01 | Etre âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année précédant celle des élections | Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) en cours de validité ou tout autre document équivalent. |
| 02 | Etre inscrit sur la liste électorale définitive | Liste électorale définitive |
| 03 | Disposer d'un atelier fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> - une photo de l'atelier, - une déclaration sur l'honneur signée par le candidat ou une déclaration d'existence ou tout autre document pouvant l'attester |
| 04 | Avoir au moins deux (2) apprentis | Une déclaration sur l'honneur de deux (2) apprentis ou de compagnons signée par eux et faisant ressortir leur identité |
| 05 | Fournir deux (2) photos d'identité | Photos récentes, fond blanc, format passeport |
| 06 | Résider en permanence au Burkina Faso | Fournir un certificat de résidence |
| 07 | Etre inscrit au registre des métiers depuis au moins un (1) an et avoir exercé au Burkina Faso, pendant la même durée | Une copie lisible de la carte professionnelle d'artisan |
| 08 | Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales | <p>Pour les obligations fiscales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quittance de paiement de la patente ou ; - attestation de situation fiscale ou ; - quittance de paiement de la contribution des micros entreprises ou ; - tout autre document attestant le paiement d'un impôt. <p>Pour les obligations sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de souscription à la CNSS ou ; - attestation de souscription à une assurance volontaire ou ; - tout autre document équivalent. |
| 09 | N'avoir pas été condamné à une peine de déchéance ou à une sanction susceptible d'entacher leur honorabilité ou à une interdiction d'exercer une activité artisanale ou commerciale | un casier judiciaire en cours de validité |

Outre les dossiers ci-dessus mentionnés, le ou les candidat (s) au titre des OPA de base doivent joindre à leur dossier :

- 1) Un Procès-Verbal (PV) de l'Assemblée Générale de désignation du ou des candidat (e)s de la liste de l'OPA de base, signé du président de séance et du rapporteur ;
- 2) La liste de présences des participants à l'Assemblée Générale.